

DÉPARTEMENT

**DORDOGNE**

ARRONDISSEMENT

**NONTRON**

Effectif légal du conseil  
municipal

**15**

Nombre de conseillers en  
exercice

**15**

Nombre de conseillers  
présents

**13**

COMMUNE  
**JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT**

**PROCÈS-VERBAL**  
**Réunion du conseil**  
**municipal**  
**du 16/04/2021**

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois d'avril à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Culture.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	DUBUISSON Martine	BASSOULET Nathalie
ALLAIN Daniel	SACRISTE Marie-Françoise	MOREAU Vincent
SOURDET Josiane	RAT Michel	GERVAIS Jean-Christophe
MOUSSEAU Christiane	MAZEAU Michel	
PAGES Didier	AUPY Jean-Louis	

Étaient absents : David GOURINCHAS et Marie-France DESCHAMPS

Procurations : de D. Gourinchas à Michel Rat et de M-F. Deschamps à M-F. Sacriste

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur Vincent MOREAU a été désigné en qualité de secrétaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

**Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :**

- Délibérations :

- 1 - Demande de prêt pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse
- 2 - Création d'un poste dans le cadre du dispositif "Parcours Emploi Compétences"
- 3 - Affectation du résultat de l'exercice 2020 - Budget Principal
- 4 - Affectation du résultat de l'exercice 2020 - Budget Photovoltaïque
- 5 - Budget Primitif 2021 - Budget Principal
- 6 - Budget Primitif 2021 - Budget Photovoltaïque

- Réponse aux questions posées par mail le 14 avril 2021

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter une délibération : Demande de Prêt-relais pour l'opération City-stade. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Avant de demander au Conseil municipal s'il approuve le Procès Verbal de la réunion du 06 avril 2021, Monsieur le Maire souhaite faire une remarque : en page 2, Madame Dubuisson signale « une forte augmentation des indemnités des élus » ; il tient à préciser que l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique revalorise les indemnités maximales pouvant être accordée au Maire (ce qui représente une hausse de 30 % dans les communes de 500 à 1000 habitants). Le Maire doit toucher la somme maximum prévue par le barème sans que le Conseil n'ait à débattre. Martine Dubuisson intervient en disant que nombre de maires ne se sont pas octroyés cette augmentation. Monsieur le Maire lui fait savoir que Javerlhac est une des rares communes dans laquelle le Maire et le 4<sup>ème</sup> Adjoint ont diminué leurs indemnités pour les transférer aux 3 conseillers délégués.

A la suite de cet échange, le PV est adopté à l'unanimité.

### **1. Délibération : Demande de prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un tracteur-tondeuse**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2021/01-03 en date du 05 Février 2021, le Conseil municipal s'est engagé dans l'achat pour les services techniques d'un tracteur-tondeuse COMPACT 1026R de marque John Deere. Aussi, pour les besoins de financement de cette opération, la société JOHN DEERE FINANCIAL nous propose un prêt à taux zéro sur 48 mois aux conditions suivantes :

<b>CONCESSIONNAIRE</b>			
CHEVALERIAS ETS	Route d'Angoulême 16 220 MONTBRON		
<b>MATÉRIEL</b>			
Type de matériel :	Tracteur Espace vert	Prix de vente TTC :	24 250,55 €
Constructeur :	John Deere SA	Marque :	John Deere
Type commercial :	1026R	État :	Neuf
<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
Montant du crédit :	24 250,55 €	Taux Client :	0,000 %
Nombre d'échéances :	4		
Périodicité des échéances :	Annuelle	Première échéance :	15/05/2021
Montant des échéances :	6 062,64 €	Frais de dossier :	90 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposé par John Deere Financial et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- d'accepter l'offre de financement de John Deere Financial
- que le représentant légal de l'emprunteur, le Maire, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec John Deere Financial.

VOTE : 8 Pour ; 6 Contre ; 1 Abstention

### **2. Délibération : Création d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 80% pour la Dordogne sur les 20 premières heures.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de **35 heures par semaine**, la durée du contrat est de **1 an** et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : **Agent technique polyvalent**
- Durée du contrat : **1 an**
- Durée hebdomadaire de travail : **35 heures**
- Rémunération : fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée du **03 mai 2021 au 02 mai 2022**.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents:

- Décide de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : **Agent technique polyvalent**
  - Durée du contrat : **1 an**
  - Durée hebdomadaire de travail : **35 heures**
  - Rémunération : fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

### **3. Délibération : Demande de prêt-relais pour l'opération « Création d'un City-Stade »**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée, il est opportun de recourir à un prêt relais à taux fixe d'un montant de 72 000,00 EUR.

Le Crédit Agricole Charente-Périgord a émis l'offre suivante : Offre d'un prêt-relais en attente de subventions pour l'opération CITY-STADE.

#### **PRÊT À TAUX FIXE - ATTENTE DE SUBVENTIONS / FCTVA -Prêt à Capital différé-**

MONTANT	DURÉE	TAUX	PÉRIODICITÉ	ÉCHÉANCE Intérêts seuls	COÛT TOTAL en intérêts
72 000 €	24 mois	0,60 %	Trimestrielle	108,00 €	864,00 €
		0,60%	Annuelle	432,00 €	864,00 €

#### **Conditions particulières :**

Classification sécurisée charte GISSLER 1 A (produits simples à taux fixe et à taux variable)

**Frais de dossier : 200 €**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions particulières proposées par le Crédit Agricole Charente-Périgord, et après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité des présents :

- d'accepter l'offre de financement et les conditions particulières proposées par le Crédit Agricole Charente-Périgord d'un montant de 72 000 € à taux fixe pour 2 ans avec une périodicité trimestrielle (soit une échéance de 108,00€)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

#### 4. Délibération : Affectation du résultat exercice 2020 : Budget Principal.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT DE LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	54 565,58 €		-166 688,20 €			-112 122,62 €
FONCTIONNEMENT	155 976,27 €		113 939,74 €			269 916,01€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	<b>269 916,01 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>112 122,62 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>157 793,39 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Déficit d'Investissement 2020 à reprendre (Ligne 001) **-112 122,62 €**

Vote : 8 POUR, 0 : Contre, 7 Abstentions

#### 5. Délibération : Affectation du résultat exercice 2020 - Budget Photovoltaïque

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT DE LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A RÉALISER 2020	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	- 4 061,34 €		7 320,34 €			<b>3 259,00 €</b>
FONCTIONNEMENT	5 700,46 €	4 061,34	920,51 €			<b>2 559,63 €</b>

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b>	<b>2 559,63 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>2 559,63 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2020</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Résultat d'Investissement 2020 à reprendre (ligne 001)

**3 259,00 €**

VOTE : 15 Pour, 0 Contre, 0 Abs.

#### **6. Délibération : Budget Primitif Principal 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal 2021 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2021 et expose les motifs de ses propositions.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	796 021,59	796 021,59
Section d'Investissement	445 880,17	445 880,17
<b>Total Budget</b>	<b>1 241 901,76</b>	<b>1 241 901,76</b>

Le Conseil Municipal, ouï cette présentation et après en avoir délibéré, arrête aux sommes proposées les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2021 au titre du Budget Primitif. Il ADOPTE, par 8 voix Pour ; 7 Contre ; 0 Abstention, le Budget Primitif Principal 2021.

#### **7. Délibération : Budget Primitif 2021 – Budget Photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Photovoltaïque 2021 des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2021 et expose les motifs de ses propositions.

Le Budget Primitif 2021 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	17 178,63	17 178,63
Section d'Investissement	9 137,00	9 137,00
<b>Total Budget</b>	<b>26 315,63</b>	<b>26 315,63</b>

Le conseil Municipal, ouï cette présentation et après en avoir délibéré, arrête aux sommes proposées les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2021 au titre du Budget Primitif « Photovoltaïque ». Il ADOPTE par 15 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; le Budget Primitif Photovoltaïque 2021.

## Réponse aux questions diverses posées le 14 Avril 2021 par Madame Dubuisson et ses colistiers

- Nous demandons l'achat d'une table de pique-nique pour remplacer celle du champ de foire qui est dans un piteux état.. et l'achat de deux autres, une à installer à proximité de la salle des fêtes et une de plus sur le champ de foire (ou ailleurs à discuter).
- Dans un premier temps, Monsieur le Maire précise qu'il préférerait le verbe souhaiter au verbe demander. Ensuite, Daniel Allain précise qu'une commande a déjà été passée pour l'achat de 3 tables. Dans un second temps, Monsieur le Maire ajoute qu'il a négocié avec les propriétaires du Moulin Martin et qu'il a obtenu leur accord pour installer 2 tables d'accueil autour du site.
- Nous demandons une rénovation de la façade du syndicat d'initiative (peinture ou nettoyage des pierres entourant l'entrée, changement du panneau d'affichage... changement du panneau "I" qui est cassé).

Ce sont effectivement des travaux à envisager dit Monsieur le Maire, cependant il y a quelque chose de plus important concernant le local du Syndicat d'Initiative ; la compétence tourisme relève de la CCPN et elle inonde partout sauf à Javerlhac !

Didier Pages explique que c'est un sujet qui est entrain de bouger. L'idée serait de regrouper et de créer la marque « Périgord Vert »... à nous de nous positionner là-dessus.

Nathalie Bassoulet rappelle aux membres du Conseil que lors de la prise de compétence Tourisme par la CCPN, le SI n'avait plus lieu d'être aux yeux de celle-ci. C'est pourquoi à l'époque, l'association existante de Javerlhac a changé de dénomination pour pouvoir perdurer, passant ainsi de Syndicat d'Initiative à Javerlhac Découverte.

Monsieur le Maire pose une question de fond : Piégut bénéficie d'un employé, Nontron de 3, Varaignes et St Pardoux ont eux aussi un point d'information... Javcerlhac n'a rien de la part de la CCPN. Il y aura une réflexion à mener en ce sens.

Martine Dubuisson rappelle juste que le bâtiment mériterait quelques travaux de façade ; Monsieur le Maire répond qu'en effet il mériterait un peu de fraîcheur.

- Les travaux à l'école pour le plafond de la maternelle seront-ils réalisés comme prévu pendant les vacances ?
- Concernant la vaccination, qu'est il prévu? (contact des personnes, transport? dispositif "aller vers" ?

Daniel Allain annonce que ces travaux seront effectués pendant les vacances de Juillet et Août.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que notre médecin Docteur De Pablos vaccine environ une trentaine de personnes tous les samedis. La CCPN via la Préfecture a sollicité les 28 maires pour les personnes qui veulent se faire vacciner mais qui ne peuvent pas se déplacer. 16 personnes de Javerlhac ont pu déjà bénéficier de ce dispositif malgré un manque de doses ou encore des changements d'horaires. D'autres en bénéficieront dans les semaines à venir. Il ajoute aussi qu'il est intervenu auprès de l'ARS pour faire de Javerlhac un centre de vaccination, l'idée était bonne malheureusement le manque de doses joue en notre défaveur. Enfin, la CCPN devrait affréter un véhicule pour les personnes qui ne peuvent vraiment pas se déplacer.

- Les nouveaux élus souhaitent prendre connaissance du dossier "city stade".

Monsieur le Maire répond que le dossier est consultable en mairie.

- Merci de nous faire parvenir un exemplaire du courrier adressé aux associations.

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller un exemplaire dudit courrier.

- Concernant le projet "Périgord Habitat" avons nous déjà un chiffrage de la viabilisation et de l'aménagement? Cela nous paraît nécessaire pour se positionner sur le projet.

Monsieur le Maire explique qu'une évaluation du coût des aménagements est en cours et dès qu'elle sera en notre possession, il la communiquera ; cette étude pourra aider à prendre une décision. Décision à laquelle il demande à chacun de bien réfléchir.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 15 minutes.

Fait le 07 Mai 2021.

Le Maire



Le Secrétaire

